



16ème législature

Question N° : 2821	De Mme Isabelle Santiago (Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe NUPES) - Val-de-Marne)	Question écrite
Ministère interrogé > Santé et prévention		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > professions de santé	Tête d'analyse > Besoins criants en pédiatrie	Analyse > Besoins criants en pédiatrie.
Question publiée au JO le : 01/11/2022 Réponse publiée au JO le : 26/09/2023 page : 8563 Date de changement d'attribution : 21/07/2023		

Texte de la question

Mme Isabelle Santiago alerte M. le ministre de la santé et de la prévention sur les besoins criants en pédiatrie. Un rapport de 2021 de l'IGAS affichait l'état préoccupant du secteur des soins de santé de l'enfant et de la pédiatrie. Le recul démographique de la pédiatrie libérale, observable depuis maintenant plusieurs années - et qui aurait dû être anticipé - a pour conséquence directe une baisse des soins préventifs, pourtant essentiels à la santé des enfants. Le rapport alerte sur de graves pénuries dans le secteur, notamment en matière de praticiens. Les pédiatres, auxiliaires de puériculture et les infirmiers puériculteurs sont en effet en déclin numérique. À titre d'exemple, les pédiatres libéraux sont 44 % à être âgés de plus de 60 ans et le taux de renouvellement ne suit pas. Dans huit départements, on dénombre moins d'un pédiatre pour 100 000 habitants selon le rapport de l'IGAS. Près de 84 % des consultations pédiatriques se font auprès d'un médecin généraliste, alors que le suivi d'un pédiatre est davantage recommandé, surtout en matière de prévention. Par ailleurs, trop de parents d'enfants malades se rendent aux urgences sans que la situation ne le nécessite. Se pose également la question du traitement de la bronchiolite chez les enfants. Une épidémie fait actuellement rage en France et les services d'urgence sont débordés. 4 148 professionnels de la pédiatrie ont d'ailleurs dénoncé la saturation des hôpitaux dans une tribune, adressée au Président de la République et diffusée par *Le Parisien*. En plus des pédiatres libéraux, la pénurie touche en effet de plus en plus la pédiatrie hospitalière, laquelle ne parvient plus à faire face à l'épidémie de bronchiolite qui touche les enfants. Le ministère doit prendre des mesures fortes, sans quoi pénurie se prolongera et se renforcera. Dès lors, elle lui demande quelles mesures compte prendre le Gouvernement, d'une part pour lutter contre la pénurie de pédiatres, et d'autre part pour orienter les parents de patients vers ces derniers.

Texte de la réponse

Depuis 1999, le nombre de pédiatres a augmenté de 32 %, soit une croissance d'1 % par an. La pédiatrie fait partie des spécialités qui ont connu les croissances les plus importantes. Cette croissance démographique est amenée à se poursuivre, notamment au travers du nombre de postes ouverts aux épreuves classantes nationales. Le nombre de postes ouverts a augmenté de 76 % depuis 2004, passant de 196 à 345 postes ouverts en 2022. Le Gouvernement partage la nécessité d'améliorer l'attractivité de certaines professions dans les territoires en tension. En ce sens, le Gouvernement a procédé à un rééquilibrage territorial dans le cadre de la répartition des postes offerts aux épreuves classantes nationales. Cet effort vise à soutenir les spécialités à fort taux d'inadéquation, assurer un meilleur maillage territorial et augmenter le nombre de postes ouverts dans les spécialités liées aux politiques de santé publique portées par le Gouvernement. Du reste, le Gouvernement a engagé de nombreux dispositifs pour répondre aux besoins dans les zones caractérisées par une offre de soins insuffisante. Par exemple, le nombre de signataires

du contrat d'engagement de service public a augmenté de 148 à 3 307 entre 2011 et 2021. Ce dispositif a ainsi permis l'installation de médecins libéraux en zone caractérisée par une offre de soins insuffisante, répondant ainsi à certains besoins d'accès aux soins médicaux. Par ailleurs, afin de répondre aux enjeux actuels de la pédiatrie et de la santé des enfants, le Gouvernement a missionné le Pr Christèle Gras-Le Guen et M. Adrien Taquet pour co-présider le comité des orientations d'Assises réunissant l'ensemble des parties prenantes autour de 6 axes de travail : - garantir à tous les enfants un parcours de santé de qualité et sans rupture ; - améliorer le parcours en santé des enfants aux besoins particuliers ; - relever le défi de la santé mentale des enfants ; - mieux prévenir, pour améliorer la santé globale des enfants ; - renforcer la formation des professionnels et faire évoluer les métiers de la santé de l'enfant ; - améliorer les connaissances et les pratiques en santé de l'enfant par la recherche, et favoriser les pratiques innovantes. Les propositions du comité d'orientation ont été remises au Gouvernement qui les examine actuellement afin de proposer une feuille de route ambitieuse aux patients et aux professionnels à l'automne 2023. Par ailleurs, sur la question du traitement de la bronchiolite, le ministre de la santé et de la prévention a lancé officiellement il y a quelques jours le déploiement d'un traitement préventif pour les nouveau-nés et les nourrissons à compter de ce vendredi 15 septembre, afin de les protéger contre la bronchiolite. En 2022, l'épidémie de bronchiolite avait été particulièrement forte avec un nombre d'hospitalisations et de passages aux urgences hebdomadaires à des niveaux très hauts. Chaque année, 45 000 hospitalisations liées au virus respiratoire syncytial (VRS) sont enregistrées, dont 69% concernent des enfants de moins d'un an. Administré en une seule injection, cet anticorps monoclonal déployé partout en France représente une avancée majeure pour lutter contre la bronchiolite. Ce traitement sera disponible sur ordonnance en établissement de santé et en pharmacie de ville sans facturation aux patients. Il sera proposé à tous les bébés de moins d'un an dans les maternités, les cabinets de médecine générale, de pédiatrie, de sages-femmes. Pour faciliter la plus large administration possible du traitement, il pourra être administré par un médecin ou un/e infirmier/ère ou une sage-femme. Une campagne d'information, en lien avec Santé Publique France, sera lancée à partir du lundi 18 septembre afin de rappeler la mise à disposition de ce nouveau traitement et les gestes simples à respecter en présence de jeunes enfants.